

A.S.A. du Réal

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules Pelissier
13538 SAINT-REMY-DE-PROVENCE CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES

SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

Gestion administrative :

SICAS - Traverse du Cheval Blanc - 13210 SAINT REMY DE PROVENCE
Tél : 04 90 92 25 76 – E-Mail : asa.real-saintremy@sicas.fr

Nombre de voix	283
Quorum 1 ^{ère} Réunion	142
2 ^{ème} Réunion	/
Nombre de présents et représentés	11

Référence : DEL_AG_2024/10

Objet : Election des membres titulaires et des membres suppléants

Nombre de votants	11
Suffrages exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt quatre et le vingt et un novembre à dix heures trente s'est réunie dans les locaux du SICAS, l'Assemblée Générale des Propriétaires de l'ASA du REAL à Saint Remy de Provence, sur convocation en session ordinaire de Monsieur le Président, adressée en date du 16 Septembre 2024.

Vu l'ordonnance 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires.

Vu le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.

Vu les statuts de l'ASA du Canal du Réal de Saint Rémy du 25 Novembre 2008,

Vu la fin des mandats en 2024 de Messieurs GALERON Yvon, MISTRAL Serge, TRAMIER Pierre et VINCENT Raymond, il convient d'élire de nouveaux membres ou renouveler ces quatre membres au sein du Bureau,

Considérant que les membres sortants sont candidats à leur propre succession,

*Oui l'exposé du Président,
Après proposition de vote à main levée, l'Assemblée décide*

ARTICLE 1^{er} : de renouveler les mandats de membres titulaires collège AVAL pour Monsieur MISTRAL Serge et collège AMONT pour Messieurs GALERON Yvon, TRAMIER Pierre et VINCENT Raymond pour une durée de 6 ans (2024-2030).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Président



Paul FERAUD

Nom et Prénom du second signataire

André MORETTI

Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 03/12/2024
Date d'envoi au service de tutelle le 03/12/2024

Accusé de réception en préfecture
013-291302503-20241121-DEL_AG_2024-10-DE
Date de télétransmission : 03/12/2024
Date de réception préfecture : 03/12/2024